

Titre d'emploi: Architecte paysagiste

Numéro de concours : 585

Ton équipe : Aménagement et développement durable

Nombre de postes à combler : 1

Statut : Col Blanc Professionnel Régulier

Salaire : 33,98\$ à 46,32\$

Nombre d'heures par semaine : 35 heures/semaine

Modalités de travail : Hybride

Période d'affichage : 2026-08-14 au 2026-09-13

Ton rôle

- Évaluer, concevoir et planifier les parcs, les espaces verts et les lieux publics dans une perspective durable et intégrée;
- Contribuer aux projets de revitalisation des centres urbains et des noyaux villageois par des interventions en design urbain;
- Définir et appliquer des standards de qualité et d'identité paysagère pour les aménagements publics;
- Appuyer le service et la direction dans les dossiers de planification urbaine liés à l'aménagement et au design des espaces publics;
- Assurer la concertation entre les services et la cohérence des interventions en matière de paysage et d'aménagement urbain.

Tes avantages

- Possibilité d'un aménagement d'horaire de travail compressé;
- Régime de retraite à prestations déterminées;
- Rémunération avec indexation annuelle;
- Vacances et congés avantageux;
- Régime d'assurance collective;
- Programme d'aide au personnel et à la famille offrant des services confidentiels auprès de spécialistes (psychologie, nutrition, orientation scolaire, aide financière, etc.);
- Ce poste est assujéti à la convention collective du personnel col blanc de la Ville de Trois-Rivières.

Qualifications

- Diplôme universitaire de premier cycle en architecture de paysage;
- Diplôme universitaire de deuxième cycle en architecture de paysage, un atout;
- Quatre années d'expérience pertinentes aux attributions;
- Être membre de l'Ordre de l'AAPQ;
- Permis de conduire valide classe 5.

Compétences

Adaptation aux changements

Autonomie

Communication

Esprit de collaboration

Jugement et discernement

Raisonnement et analyse

*** Important : Vous rendre sur le site www.v3r.net afin de soumettre votre candidature

Le savais-tu ?

La Ville de Trois-Rivières souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Au besoin, un soutien peut être offert aux personnes en situation de handicap pour les étapes de présélection et de sélection.